



PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE

155 chemin de Saint-Jean, La Prairie, Qc, J5R 2J9
Tél : (450) 659-1133 • reception@lanativite.org

La Prairie, Candiac, Saint-Mathieu, Saint-Philippe

COMMUNIQUÉ 21 mai 2019

La paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge REMET LES PENDULES À L'HEURE....

En effet depuis l'annonce de la fermeture de l'église de Saint-Philippe par la mairesse de Saint-Philippe madame Johanne Beaulac le 28 avril 2019, il y a lieu de corriger certaines informations véhiculées.

Un bref rappel historique de la vente à la municipalité du terrain sur lequel est situé le bâtiment église et le centre communautaire de Saint-Philippe récemment démoli.

- En 2012 la paroisse a offert à la ville la vente de l'église. La ville de Saint-Philippe n'a démontré aucun intérêt pour acquérir l'église et ce jusqu'en avril 2013.
- Suite à la fermeture du Centre communautaire pour des raisons de sécurité, les représentants de la ville ont contacté la paroisse en vue d'acquérir le terrain et l'église. Le motif invoqué : il y avait urgence de combler le manque de locaux à des fins communautaires. C'est dans ce contexte que s'est conclue la vente du terrain incluant l'église.
- La paroisse a accepté de vendre le terrain incluant l'église pour la somme de 147 500\$.

Les discussions qui ont menées à cette conclusion se sont déroulées avec l'engagement de la municipalité à aménager et maintenir dans le bâtiment église situé au 2750 route Edouard VII Saint-Philippe, réservé au lieu de culte selon l'aménagement convenu. **Cet engagement est prévu au protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Philippe et la paroisse signé le 10 juillet 2014 et est toujours en vigueur.**

L'information transmise aux médias et aux paroissiens par madame Beaulac affirme qu'il y a eu une entente verbale entre les représentants de la paroisse et

de la municipalité sous l'administration de madame, la mairesse, Lise Martin, pour l'aménagement d'un de lieu culte permanent au Complexe Élodie-P.-Babin advenant la démolition de l'église. **L'assemblée de fabrique affirme qu'il n'y a pas eu d'entente entre la ville et la paroisse pour un lieu de culte permanent au Complexe Élodie-P.-Babin.**

L'assemblée de fabrique lors de sa réunion du 17 avril a trouvé inacceptable le projet de protocole d'entente que la ville de Saint-Philippe a soumis le 2 avril 2019. Le projet de protocole tel que rédigé constitue une radiation des droits concédés au protocole actuellement en vigueur et toujours valide. La position de l'assemblée de fabrique a été transmise à la municipalité le 24 avril 2019.

Il est impensable pour l'assemblée de fabrique d'entreprendre des négociations avec la ville à partir du projet de protocole d'entente soumis par celle-ci.

30

André Robitaille

Président

Assemblée de fabrique